

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 31/007/2007 (Public)
Bulletin n° : 126
ÉFAI
3 juillet 2007

Yémen. Amnesty International condamne l'assassinat de civils

Amnesty International condamne sans réserve l'attentat-suicide qui a coûté la vie à neuf civils le 2 juillet dans un site touristique à Marib, dans le nord-est du Yémen.

Sept touristes espagnols et deux civils yéménites ont été tués lorsqu'une voiture chargée d'explosifs a explosé près du temple de la reine de Saba. Plusieurs autres civils auraient également été blessés. Selon la presse, le gouvernement yéménite accuse Al Qaïda d'être à l'origine de l'attaque. Amnesty International ne dispose pas d'informations concernant les auteurs de l'attentat, mais souligne que l'homicide délibéré de civils constitue une violation grave du droit international, quels qu'en soient les auteurs.

Amnesty International lance un appel pour que les auteurs de l'attentat soient poursuivis en justice et qu'ils soient jugés dans le respect des normes internationales.

Complément d'information

Amnesty International a appelé les groupes armés du Yémen à respecter les normes du droit international qui interdisent de prendre pour cible des civils.

L'organisation a également fait part de ses sérieuses préoccupations face à la poursuite, par le gouvernement du Yémen, de la « *guerre au terrorisme* » ; menée avec un mépris troublant des règles du droit et des normes internationales relatives aux droits humains, elle se traduit par de multiples atteintes aux droits humains.

En octobre 2006, Fawaz Yahya al Rabiee et Mohamed al Dailami, qui s'étaient échappés en février 2006 de la prison de la sécurité politique à Sanaa, ont été tués par les forces de sécurité yéménites qui avaient ouvert le feu sur les cachettes où se tenaient les deux hommes. Il est manifeste que les forces de sécurité n'avaient fait que peu, voire pas d'efforts, pour appréhender les deux hommes ou leur donner la possibilité de se rendre.